

Découvrez cette 4^{ème} étape de ce parcours au pays des Maîtres Sonneurs, cher à George Sand et les villages et sites que l'on retrouve dans ses différents romans et écrits dont les Maîtres Sonneurs trame principale du parcours



Durée :	5h	Difficulté :	Moyenne
Distance :	66.47km	Retour point de départ :	Non
Dénivelé positif :	787m	Moyen de locomotion :	En cyclo-route
Dénivelé négatif :	833m		
Point haut :	650m	Commune :	Boussac (23600)
Point bas :	300m		

Description

(D) Départ de la mairie de Boussac par la Rue des Loges et l'Avenue de la Marche, la prendre à droite après le pont de la Petite Creuse. Tourner à gauche dans la route de Gouby continuer tout droit.

(1) À la patte d'oie prendre en face et ensuite à droite, rejoindre le village de Saint-Sylvain-Bas-le-Roc, traverser le village jusqu'au cimetière.

(2) Tourner à gauche au cimetière, à la patte d'oie suivante prendre à droite, passer la Villette continuer en face.

(3) À la patte d'oie suivante prendre à droite, passer les Chaumes de Pradeau. Longer les Pierres Jaumâtres, après le pont sur un ruisseau continuer par la droite. Atteindre Pradeau.

(4) Au croisement prendre à droite la D67 et au calvaire à gauche continuer sur la D67. Rejoindre Champeaux.

(5) Prendre à gauche avant la D67, la quitter à droite au croisement suivant pour rejoindre le village de Toulx-Sainte-Croix.

(6) Tourner à droite vers le cimetière, après le stade prendre complètement à gauche la D14, continuer par la gauche.

(7) Quitter la D14 en prenant la route à gauche et la 2^{ème} à droite, passer les Maisons et continuer tout droit jusqu'à la D997.

(8) La prendre à gauche, passer Beauregard, tourner à droite dans la D67. Passer Chantemerle et Le Moulin. Parvenir au village de Lavaufanche en passant devant le château de la Commanderie.

(9) Dans le village prendre la D917 à gauche, passer la voie ferrée et obliquer dans la 2^{ème} à droite, c'est la D67. La suivre jusqu'au village de Leyrat.

(10) Prendre en face légèrement à gauche la D67, continuer par la gauche au 2 pattes d'oie suivantes, virer à droite après la Grande Jupille. Rejoindre la D997 au niveau du village de Saint-Pierre-Le-Bost.

(11) Poursuivre sur la D997 en face passer par Foulet, le Petit Jurigny puis le Grand Jurigny. Longer ensuite le Darot et la Chapelle et rejoindre le village de Préveranges au quartier des Gouttes.

(12) Partir à droite au petit étang et de nouveau à droite dans la route de Saint-Palais, c'est la D195. Au Claudis obliquer à gauche, atteindre une nouvelle patte d'oie.

Points de passages

- D Patte d'oie après Gouby**
N 46.34783° / E 2.213774° - alt. 372m - km 0
- 1 Village de Saint-Sylvain Bas le Roc**
N 46.340631° / E 2.218334° - alt. 390m - km 1.39
- 2 Cimetière**
N 46.330575° / E 2.228789° - alt. 440m - km 2.91
- 3 Patte d'oie**
N 46.32137° / E 2.232131° - alt. 494m - km 4.07
- 4 Hameau de Pradeau**
N 46.300701° / E 2.229299° - alt. 502m - km 6.94
- 5 Avant hameau de Champeaux**
N 46.294845° / E 2.215748° - alt. 576m - km 8.32
- 6 Village de Toulx Sainte-Croix**
N 46.284332° / E 2.212926° - alt. 649m - km 9.93
- 7 D14 avant le hameau des Maisons**
N 46.284228° / E 2.226091° - alt. 556m - km 12.04
- 8 D997**
N 46.286601° / E 2.250199° - alt. 463m - km 14.32
- 9 Village de Lavaufanche**
N 46.320727° / E 2.27267° - alt. 422m - km 18.83
- 10 Village de Leyrat**
N 46.361735° / E 2.292626° - alt. 421m - km 24.23
- 11 D997 à Saint-Pierre-le-Bost**
N 46.398151° / E 2.257478° - alt. 493m - km 29.85
- 12 Village de Preveranges**
N 46.430061° / E 2.256062° - alt. 434m - km 34.05
- 13 Carrefour D112**
N 46.427931° / E 2.278785° - alt. 434m - km 35.93
- 14 Village de Saint Palais**
N 46.439344° / E 2.299529° - alt. 384m - km 38
- 15 Hameau de la Ville Brulant**
N 46.412189° / E 2.32133° - alt. 394m - km 42.06
- 16 Village de Saint Sauvier**

Rester à gauche et continuer sur la D195, atteindre un nouveau carrefour.

(13) Virer à gauche sur la D112 passer successivement le Morand, le Rondard pour rejoindre le village de Saint-Palais.

(14) À l'église prendre à droite la D245, passer Lorcery. Rejoindre le Ruisseau de l'Arnon. Le traverser et prendre à gauche. Passer les Joberts et arriver au hameau de la Ville Brûlant.

(15) Continuer sur la D245 par la droite, parvenir au hameau de Saint-Rémy et sa chapelle. Continuer sur la D245 par la droite. Atteindre l'entrée du village de Saint-Sauvier.

(16) Prendre à droite puis à gauche à l'église et continuer en restant sur la D113.

(17) Après le bois quitter la D113 reprendre la route à gauche, traverser la D916 et tourner à droite au croisement suivant pour rejoindre le village de Treignat.

(18) Tourner à gauche dans la D147. Passer les hameaux de Larboret, le Puy des Fouches. Au croisement suivant prendre à gauche la D309, la suivre à droite et rejoindre le hameau de Frontenat.

(19) Passer devant la chapelle, continuer en face et prendre à gauche la D309. Suivre cette route passer la voie de chemin de fer et rejoindre le village d'Archignat.

(20) Traverser la D916 en entrant dans Archignat. Après l'église prendre à droite, passer Grandvaux et rejoindre le Hameau de Fareille.

(21) Prendre à gauche puis à droite. Emprunter la route du camping continuer par le Moulin de Lyon passer près du camping et remonter au village d'Huriel (A).

N 46.388986° / E 2.330643° - alt. 456m - km 45.07

● 17 **Croisement sur la D113**

N 46.358251° / E 2.33708° - alt. 443m - km 48.61

● 18 **Village de Treignat**

N 46.34821° / E 2.340514° - alt. 439m - km 50.47

● 19 **Hameau de Frontenat**

N 46.343415° / E 2.39618° - alt. 444m - km 56.89

● 20 **Village d'Archignat**

N 46.371527° / E 2.42415° - alt. 369m - km 61.01

● 21 **Hameau de Fareille**

N 46.380786° / E 2.450119° - alt. 367m - km 63.58

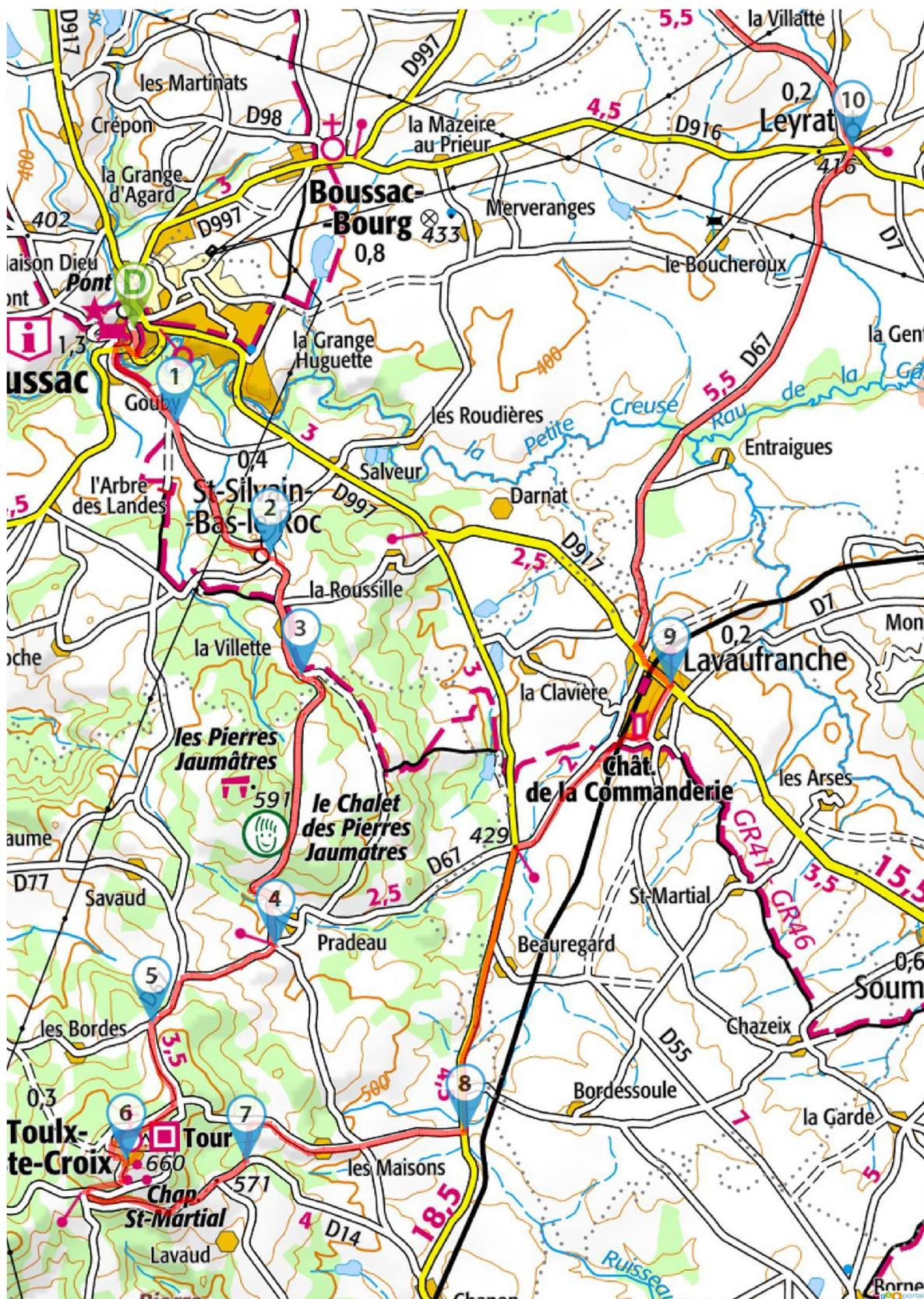
▣ A **Village d'Huriel**

N 46.373285° / E 2.477666° - alt. 331m - km 66.47

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boussac-huriel/>

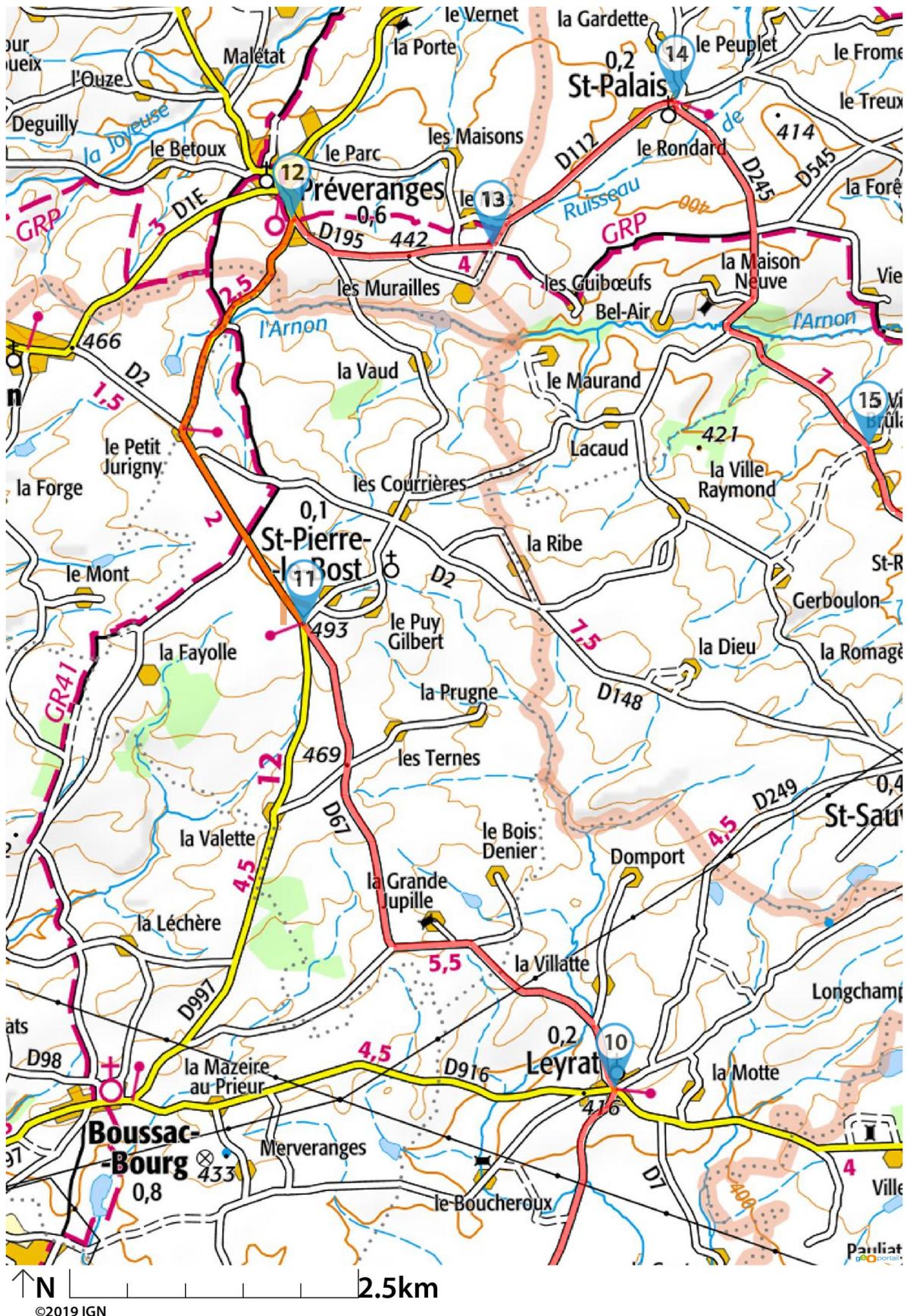
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2019 IGN

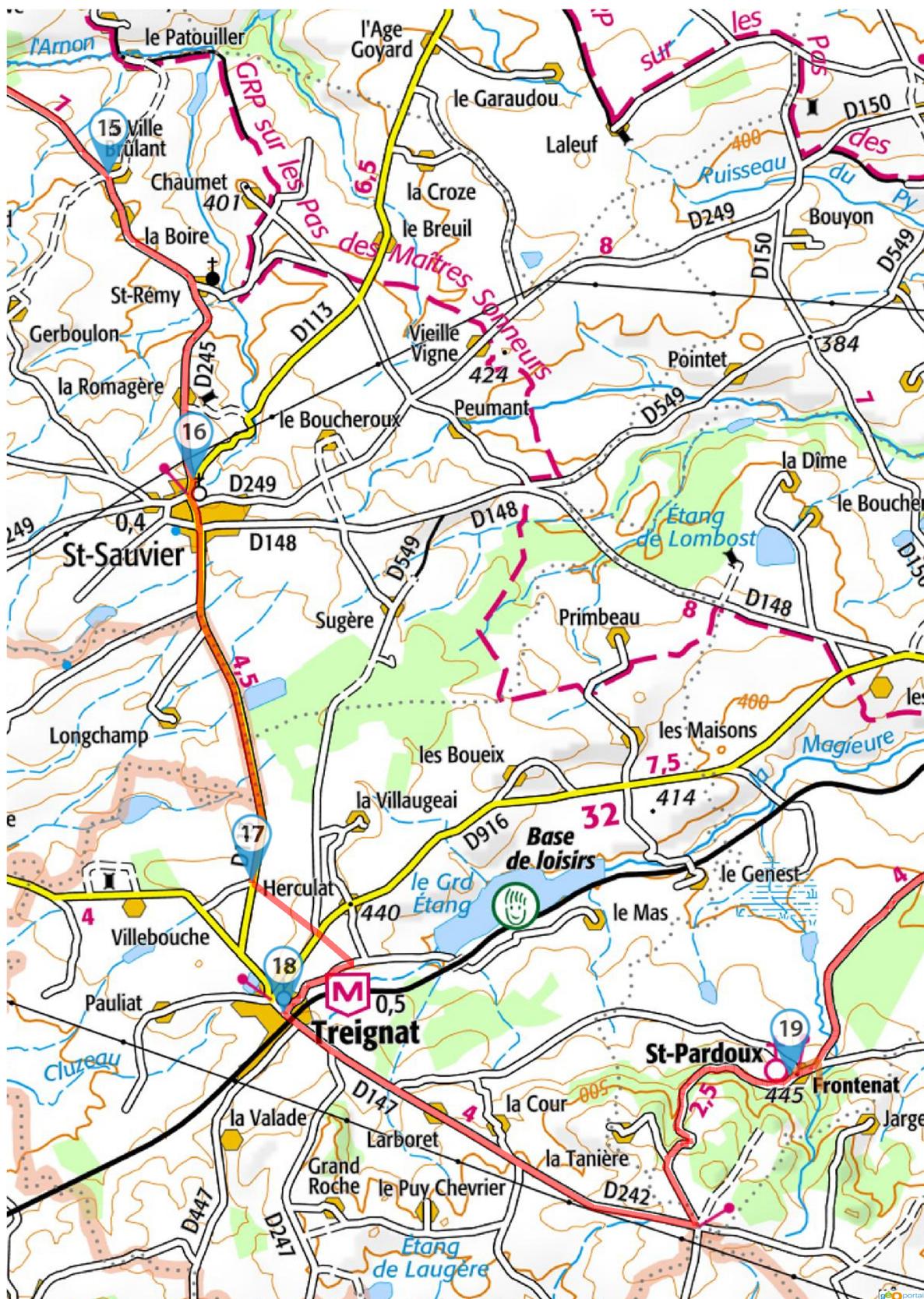
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

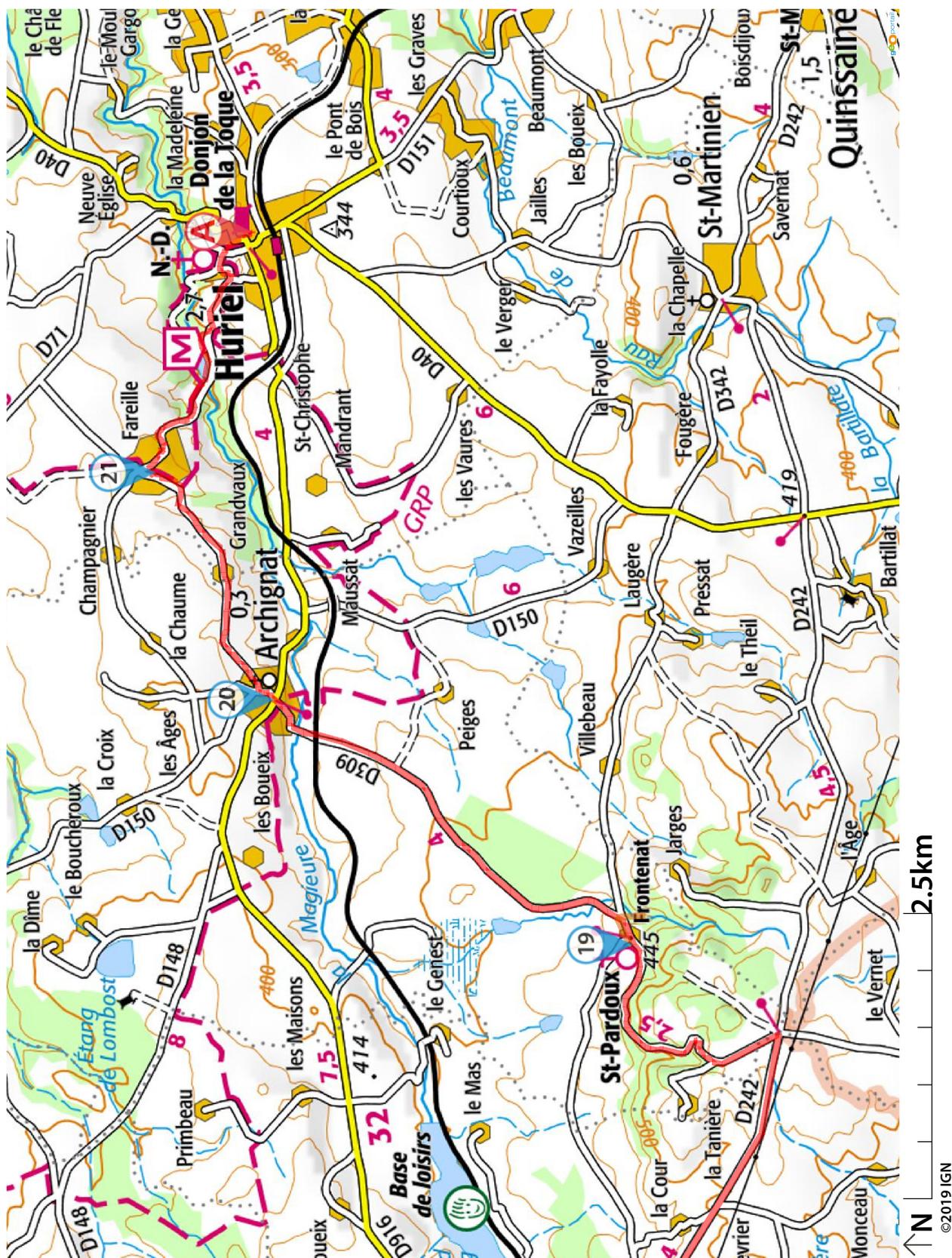
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2019 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

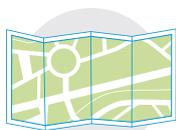
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.